

**Cadre national des formations à l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat
à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre (HMONP)**

Grille de suivi HMONP

Année : ENSA : Nom de l'architecte diplômé d'Etat : Entreprise d'accueil : Responsable du suivi de l'architecte diplômé d'Etat dans l'entreprise d'accueil : Directeur d'études chargé du suivi de l'architecte diplômé d'Etat :	Compétences validées par la Commission citée à l'art.9 de l'arrêté HMONP	Compte tenu du parcours, du projet personnel de l'ADE et des modalités envisagées de sa MSP, compétences à compléter dans les 2 composantes de la formation :		Validation
		Enseignements	MSP	

I/ Le cadre légal de l'exercice de la profession réglementée :

- La profession d'architecte comme profession réglementée. La loi du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture				
- Les rôles et missions de l'ordre des architectes (CNOA et conseils régionaux) et des syndicats d'architectes.				
- Les responsabilités personnelles et professionnelles de l'architecte. Les assurances et les risques encourus				
- L'environnement professionnel européen et international				

Les différents modes d'exercice :

- La situation des architectes en France : nombre, taille moyenne des structures				
- L'exercice à titre libéral et l'exercice en société (EURL, SARL, SA, Sociétés de moyens...)				
- L'exercice d'architecte salarié en titre ou l'exercice libéral dans une structure professionnelle d'accueil				

II/ Création et gestion des entreprises d'architecture

A) Le management d'agence

- L'organisation et la gestion des agences : démarche pour l'installation, stratégies d'entreprise, gestion financière et administrative, comptabilité, fiscalité, investissements et amortissements, gestion des ressources humaines, formation professionnelle				
- Le droit du travail et le droit social : conventions collectives, négociations, santé au travail, prévention des accidents, hygiène, sécurité, prévention des incendies, relations sociales				

B) Le management de projet :

- Positionnement prospectif de l'agence et gestion de son carnet de commande				
- Les méthodes de suivi des projets (gestion des documents, suivi des phases, démarche qualité et développement durable)				

III/ Les missions de la maîtrise d'œuvre et tous ses acteurs :

A) Les différents marchés

- Les marchés publics : mission de base (Loi MOP), missions complémentaires				
- Les marchés privés				
- Les partenariats publics privés (PPP)				

	Compétences validées par la Commission citée à l'art.9 de l'arrêté HMONP	Compte tenu du parcours et du projet personnel de l'ADE compétences à compléter	Validation
		Enseignements	MSP

B) Déroulement des missions

1/ Le processus de conception du projet				
- Management de l'équipe de maîtrise d'œuvre autour du projet - suivi, validation des phases, outils				
- Analyse du programme - Coût d'objectif et délais du maître d'ouvrage -				
- Contexte de l'opération - site - contraintes et contexte réglementaire -				
- Les études d'esquisse, avant projet et projet				
- Autorisations administratives				
- Le dossier de consultation des entreprises et l'assistance à la passation des marchés de travaux				
2/ Le processus de réalisation				
- Rôle et responsabilité des différents intervenants sur le chantier				
- La période de préparation de chantier et les visas d'exécution				
- La direction de l'exécution des travaux : partie organisation et technique (réunions et CR de chantier, contrôle de l'exécution des travaux, avancement et planning, gestion des plans)				
- La direction de l'exécution des travaux : partie administrative et financière (marchés de travaux, OS et avenants, décomptes, pénalités)				
- L'assistance aux opérations de réception (PV, levées des réserves, DOE et DGD, parfait achèvement)				

C) La maîtrise des coûts.

- De l'estimation aux décomptes définitifs.				
---	--	--	--	--

IV/ Le cadre contractuel :

- Relations maître d'ouvrage/maître d'œuvre				
- Relations au sein de la maîtrise d'œuvre : les partenariats, la co-traitance, la sous-traitance, le mandataire				
- Les pièces contractuelles (AE, CCAP, CCTP, Programme...)				
- Négociation des contrats :				
Méthode de calcul des coûts de revient (coût de production) et prix de vente				
Analyse de la commande, identification de la mission, élaboration et calcul de l'offre				
Négociation de l'offre, signature et suivi des contrats, avenants et bilan				

V/ L'environnement réglementaire :

A) Les règles d'urbanisme et de construction				
B) Les règlements techniques				
C) Les labels et certifications.				